



## Santé et sécurité sur le lieu de travail

Tous les travailleurs ont droit à un lieu de travail sûr et sain.

### Qu'est-ce que l'OSHA ?

L'OSHA est l'agence fédérale qui garantit des conditions de travail sûres et saines à tous les travailleurs des États-Unis. Les employeurs doivent suivre les lois fédérales de l'OSHA ou les plans d'État approuvés.

### Dangers communs sur le lieu de travail

Les dangers communs sur le lieu de travail peuvent prendre la forme de surfaces humides, d'expositions à des substances chimiques, à des bactéries et à des virus, et d'actes de violence. En vertu de la loi fédérale, vous avez droit à un lieu de travail sûr. Votre employeur doit s'assurer que votre lieu de travail ne présente aucun danger pour votre santé.

### Employeurs

Les employeurs doivent offrir une formation en santé et sécurité dans une langue que les employés comprennent. Un employeur ne peut pas exercer de représailles à votre rencontre si vous soulevez un problème de sécurité ou signalez une blessure ou une maladie relative à votre travail. Votre employeur peut être tenu de fournir des soins médicaux et une indemnisation pour les heures de travail manquées à cet égard.

Vous avez le droit de demander un équipement de sécurité approprié, d'être protégé contre les produits chimiques toxiques, de demander une inspection de l'OSHA et de parler à l'inspecteur. Vous avez également le droit de signaler une blessure ou une maladie, de recevoir des copies de vos dossiers médicaux, de consulter les copies du journal des blessures et des maladies sur le lieu de travail et d'examiner les archives des blessures et maladies liées au travail. Si vous pensez que vos conditions de travail sont dangereuses ou insalubres, vous pouvez déposer une plainte confidentielle auprès de l'OSHA et demander une inspection.

### Vos droits

Indépendamment de leur statut, tous les travailleurs ont des droits, des protections et un libre accès à l'assistance de l'OSHA. Vous avez le droit de soulever un problème de sécurité ou de santé sans craindre de représailles de la part de votre employeur. En cas d'accident de travail, prévenez votre employeur immédiatement. Vous ne disposez que de 30 jours pour signaler un incident lié au travail. L'OSHA et PhilaPOSH peuvent vous aider et conserveront vos données confidentielles.

### Pour plus d'informations

PhilaPOSH

[www.philaposh.org](http://www.philaposh.org)

215-386-7000

OSHA

[www.osha.gov](http://www.osha.gov)

1-800-321-6742